



Projet Éducatif
de **Coutances mer et bocage**
organisateur
d'**Accueils Collectifs de Mineurs**

Version avril 2019

COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76

Courriel : contact@communaute-coutances.fr – Site internet : www.coutances.fr

CONTEXTE

Coutances mer et bocage organisateur d'accueils collectifs de mineurs présente ici son projet éducatif au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Art. R227-23 à R227-26 pour ses accueils périscolaires et ses accueils de loisirs. Ce projet éducatif fait le lien avec son Projet éducatif territorial (PEdT) défini par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école Art. L551-1 et approuvé en conseil communautaire le 5 décembre 2018. Et ce projet éducatif doit être pris en compte dans la démarche en cours visant à l'élaboration du Projet éducatif social local (PESL) de Coutances mer et bocage pour le territoire. En ce sens, les accueils collectifs de mineurs doivent contribuer à favoriser la réussite scolaire, la réussite éducative et l'insertion sociale de tous les enfants et de tous les adolescents.

STATUT

Coutances mer et bocage est un établissement public de coopération intercommunal :

Communauté de Communes de Coutances mer et bocage,

Hôtel de Ville - BP 723

50 207 COUTANCES cedex,

téléphone 02 33 76 55 55 , fax 02 33 76 55 76,

courriel contact@communaute-coutances.fr

Déclaré auprès de la DDCS de la Manche sous le numéro **050ORG0352**.

PRINCIPES

Les accueils collectifs de mineurs de Coutances mer et bocage sont ouverts à tous les enfants et à tous les adolescents sans distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, de pensée philosophique, d'origine nationale ou sociale ou de toute autre situation.

Coutances mer et bocage s'appuie sur les valeurs et principes de la laïcité pour organiser et proposer ses accueils collectifs de mineurs.

Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme. Ils ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou d'un équipement pour convenance personnelle. Cependant, le service s'efforce de prendre en considération les convictions de ses usagers dans le respect des règles auquel il est soumis et de son bon fonctionnement.

A contrario, tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience. Le fait pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations.

COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76

Courriel : contact@communaute-coutances.fr – Site internet : www.coutances.fr

VOCATION

Des accueils collectifs de mineurs pour se divertir, découvrir, s'épanouir, s'émanciper et grandir.

Déclarés auprès des services de l'État, les accueils collectifs de mineurs répondent aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles. Selon, la spécificité de chaque accueil, ils peuvent être ouverts à tous les enfants ou adolescents âgés de 2 à 17 ans.

La volonté de Coutances mer et bocage est :

- ↳ de proposer, à travers ses accueils collectifs de mineurs, des lieux éducatifs de détente, de découverte, et de vacances, complémentaires à la famille et à l'école ;
- ↳ de favoriser la continuité, la cohérence et la complémentarité éducative afin de prendre en compte la semaine de l'enfant, de l'adolescent, et les dynamiques collectives à construire pour qu'il développe ses aptitudes et s'épanouisse.
- ↳ de permettre à l'enfant, à l'adolescent en respectant sa singularité, de vivre une expérience de vie collective et de socialisation, afin de favoriser le vivre ensemble, la coopération, l'entraide et sa citoyenneté, et qu'il puisse dans ce contexte collectif construire sa personnalité propre.
- ↳ de permettre à l'enfant, à l'adolescent d'être acteur de son temps libre, d'être force de proposition, de prendre des initiatives, de co-construire des projets et de participer à l'évaluation, afin de favoriser son apprentissage progressif de l'autonomie, son investissement, sa responsabilisation et son engagement.
- ↳ de donner à l'enfant, à l'adolescent, la possibilité, aux côtés des activités menées dans le cadre de la vie quotidienne, de bénéficier d'une ouverture sur des pratiques d'activités diversifiées : environnementales, culturelles et artistiques, scientifiques et techniques, numériques, citoyennes, physiques et sportives, d'éveil et de loisirs.

Ainsi, dans ce contexte éducatif développé au sein des accueils collectifs de mineurs, la volonté de Coutances mer et bocage est de favoriser les transitions éducatives, et de mettre en œuvre les démarches qui visent à développer chez chaque enfant ou adolescent un ensemble de compétences, dont les compétences du XXI^{ème} siècle (habiletés culturelles et sociales, collaborations et prise de responsabilité, pensée critique et résolution de problèmes, créativité...), qui doivent leur permettre de s'émanciper et d'agir dans leur quotidien, et contribuer à leur employabilité future et à la construction de leur avenir.

Les accueils collectifs de mineurs de Coutances mer et bocage offrent aux familles, à la fois un mode de garde sécurisé et un lieu d'accueil de qualité. Pour les parents, c'est la possibilité de travailler, de disposer de temps libre, de partager des activités contribuant au lien social ou à l'exercice de leur parentalité. Pour leur(s) enfant(s) ou leur(s) adolescent(s) c'est l'opportunité de vivre d'autres temps libres et éducatifs, de connaître des expériences et de réaliser des découvertes qui ne peuvent être menées dans le cadre familial ou scolaire.

Ces accueils sont des lieux ressources pour les enfants, les adolescents et les familles au sein desquelles il est possible d'y trouver des informations pour accompagner la construction de leurs parcours ou de la parentalité.

Enfin, ces structures éducatives qui relèvent de l'éducation non formelle¹, participent à créer un territoire apprenant, et contribuent au développement local, à l'attractivité et au maillage du territoire.

¹ L'**éducation formelle** est une activité de formation menée dans un cadre de type scolaire. L'**éducation non formelle** est une activité ayant une finalité éducatrice menée dans un cadre structuré. L'**éducation informelle** correspond à toutes les activités contribuant à l'éducation sans qu'elle en soit la finalité menée et ce, dans tout type de cadre.

INTENTIONS ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Animer, c'est mettre en action des collectifs d'enfants et d'adolescents par l'intermédiaire d'activités menées dans le cadre des activités périscolaires, de leurs loisirs ou de leurs vacances, afin de permettre l'épanouissement et le développement harmonieux de chacun d'eux.

Dans ce contexte, l'animateur est un éducateur avec un rôle social qui exerce une influence sur l'évolution des enfants, des adolescents à travers l'organisation des temps de vie quotidienne et d'activités, afin de conduire des situations d'apprentissages qui visent à apporter un certain nombre d'acquisitions. Et dans chacune de ces situations, l'animateur veille à placer l'enfant, l'adolescent comme acteur, qui pourra se construire dans l'agir, à travers ses propres expériences et ses propres expérimentations.

Dans ce cadre organisé, l'animateur a vocation tout particulièrement à tenir compte du rythme propre de l'enfant, de l'adolescent dans sa journée et dans sa semaine en fonction de sa fatigue et de sa motivation, du temps passé sur l'accueil, pour lui faire vivre un temps à part et distinct du temps scolaire ou familial. Chacun des temps d'accueil doit être organisé avec soin pour garantir la sécurité physique et morale, mais aussi la santé.

Les intentions et objectifs éducatifs de ce projet doivent être pris en considération par les équipes de direction et leurs équipes d'animation, afin de préparer et organiser l'accueil éducatif, avant d'établir les projets pédagogiques, les projets d'animation et les activités.

Accompagner le développement de l'enfant, de l'adolescent

L'animateur considère la portée éducative du projet conduit pour faire grandir chaque individu au sein du groupe dans le respect de sa personnalité. L'animateur appréhende dans la phase de préparation, puis dans la phase d'animation, les compétences qu'il va développer chez chaque individu.

Développer ses compétences psychosociales : aider l'enfant, l'adolescent dans le développement de ses aptitudes cognitives, émotionnelles et sociales afin de Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions ; Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres ; Savoir communiquer efficacement / Être habile dans les relations interpersonnelles ; Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre des décisions ; Avoir une pensée critique / Avoir une pensée créative.

Développer sa singularité au sein du groupe : différencier la pédagogie en fonction des besoins de l'enfant, de l'adolescent afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque individu suivant le moment dans la journée et la semaine, et suivant ses différents stades de développement.

Développer son autonomie de manière progressive : permettre à l'enfant puis à l'adolescent, de manière adaptée à son âge, d'être pleinement acteur dans tous les temps de vie et d'animation de l'accueil afin de Savoir être force de proposition ; Savoir prendre des initiatives ; Savoir participer ; Savoir s'impliquer ; Être acteur de ses choix ; Savoir expérimenter ; Savoir co-construire des projets ; Savoir s'engager ; Savoir évaluer...

Amener l'enfant, l'adolescent à bénéficier et/ou découvrir des pratiques variées

L'animateur considère la portée éducative du projet conduit auprès du groupe d'enfants, d'adolescents et appréhende dans la phase de préparation, puis dans la phase d'animation, les compétences que le temps de vie quotidienne ou l'activité va développer chez eux.

Organiser les temps de vie quotidienne comme des temps éducatifs à part entière : on appelle « vie quotidienne »

tous les moments qui rythment la vie des accueils, en dehors des temps d'activités. Les animateurs ont en charge d'organiser, encadrer et animer ces temps.

- Les moments de vie quotidienne prennent beaucoup de place et de temps dans l'organisation et ils doivent être mis en place avec soin. Ils comprennent les temps d'accueil et de départ, les regroupements, les déplacements... les repas... les temps libres... les levers et couchers... ces moments doivent être pensés en fonction des caractéristiques du public, de ses besoins et de ses attentes. C'est bien à l'animateur de s'adapter au rythme et capacités des enfants, des adolescents et non l'inverse.
- Dans l'optique de refuser la suractivité, des temps libres sont organisés. Les enfants, les adolescents ont la possibilité de s'organiser à partir des différents espaces de jeux, de lecture et de repos mis à leur disposition, avec toujours la possibilité de ne rien faire.
- Dans le cadre de Territoire Durable 2030, les animateurs proposent des actions en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable afin de renforcer ce qui conditionne la vie quotidienne (alimentation, biodiversité, gestion de l'eau, des énergies et des déchets...).

Organiser les temps d'activités comme des temps éducatifs à part entière : on appelle « temps d'activités » les temps d'animation pure. Pendant les temps d'activités organisées, les animateurs proposent des animations en fonction des propositions et des envies des enfants, des adolescents, pour leur faire découvrir de nouvelles activités et leur permettre de pratiquer des activités qu'ils aiment. Plus que la production réalisée ou le résultat, c'est le processus et la démarche éducative vécue par les enfants, les adolescents qui compte. Chaque enfant ou adolescent peut alors passer un véritable temps de détente, de loisirs ou de vacances, et en profiter pour développer ses aptitudes, ses compétences et ses connaissances.

- Dans le cadre de Territoire Durable 2030, les animateurs proposent au quotidien des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de renforcer les acquisitions autour de ses trois piliers (un développement économiquement viable avec la satisfaction des besoins d'une génération, socialement équitable avec une solidarité entre les sociétés, et écologiquement reproductible) et de renforcer leurs connaissances, leur envie d'agir et développer leur citoyenneté active. Ces actions sont menées en lien avec le programme des 17 objectifs de développement durable proposés par l'ONU « the global goals ».
- Dans le cadre du Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, les animateurs organisent régulièrement des actions d'éducation artistique et culturelle afin de renforcer les acquisitions autour de ses trois piliers (s'approprier des connaissances ; pratiquer ; rencontrer des œuvres, des artistes) et de favoriser le développement de leur créativité, l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.
- Dans le cadre des accueils, des activités ludiques et de loisirs sont proposées sous forme de jeux, de jeux de constructions, de jeux de société, de grands jeux, de jeux de plein air, de chants, de sorties, d'activités manuelles... afin de favoriser l'imagination, l'épanouissement, les temps de partage et de plaisirs... de créer, de s'amuser, de jouer ensemble, de découvrir les règles autrement...
- Les accueils mettent en place des activités physiques et sportives adaptées à chaque âge, afin de permettre l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, et le développement des relations sociales.
- Les accueils peuvent également proposer des activités scientifiques et techniques, numériques, citoyennes...
- L'enfant, le jeune peut aussi s'organiser à partir des propositions d'activités et des différents espaces, et là

aussi dans le cadre des animations, il a également la possibilité de ne rien faire (droit de se reposer, de rêver... de développer sa créativité...).

- Enfin, proposés par les accueils de loisirs, les séjours donnent l'occasion de pratiques d'activités diverses de plein air, sportives, artistiques ou culturelles. La vie quotidienne s'organise autour de ces activités : petits déjeuners, préparation des repas, participation à la vaisselle, douches, veillées, etc. Les enfants et les adolescents s'adaptent également à la vie en collectivité : les activités en groupe et vie de groupe encadrées par des adultes formés et attentifs à la place de chacun. Les enfants et les adolescents vivent une expérience différente de vie collective et découvrent un nouvel environnement. Ils expérimentent, s'initient, voire se perfectionnent à de nouvelles activités.

Accueillir l'enfant, l'adolescent quel que soit son handicap, ses différences, ses troubles de santé

Le projet Handdifférences vise à accompagner les équipes pour développer les conditions favorables à l'accueil des enfants, des adolescents en situation de handicap, de différences ou atteints par des troubles de santé afin d'adapter le projet et les conditions d'accueil ; d'informer, d'orienter et de dialoguer avec les familles ; de former et d'accompagner les équipes d'encadrement aux accueils spécifiques, lors de temps d'échanges, de sensibilisation et de formation.

Accueillir, accompagner et donner une place aux parents

Les parents sont accueillis dans le cadre du service qui leur est fourni : présentation de la structure, informations et renseignements leur sont donnés, recueil des inscriptions et des réservations, accueil, retours sur la journée, communication autour de la facturation du service offert... et pour autant, il est nécessaire de donner une place plus importante aux parents dans le fonctionnement des accueils afin qu'ils puissent s'impliquer et devenir eux aussi acteurs. Des temps de rencontres, de convivialité, de portes ouvertes et de valorisation des actions menées, de découverte du fonctionnement de l'accueil et de ce que vit leur enfant ou leur adolescent, d'événements festifs, de sorties familles, de réunions... voire des conseils d'accueil où les parents pourraient prendre part à des décisions sur l'organisation (évaluation, vie quotidienne, programme d'activité et de séjours...) sont autant d'idées qui doivent questionner les équipes dans la mise en place d'actions concrètes pour y parvenir. Enfin, un soin tout particulier doit être porté sur l'accueil des parents, et pour ce faire, les équipes doivent se rendre disponibles et être à leur écoute.

ABÉCÉDAIRE DES MOYENS

Alimentation : repas et goûters : concernant l'alimentation proposée aux enfants, aux adolescents, leur santé prime sur toute règle. Ainsi seul le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé² (PAI) bien défini peut permettre l'adaptation des menus ou l'acceptation d'un panier repas. Pour tous les enfants et adolescents, les accueils

² Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire. C'est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité. Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

disposent des moyens et mettent tout en œuvre pour garantir :

- La possibilité de bien manger en veillant à la qualité nutritionnelle, à l'apprentissage du goût et de la diversité des saveurs lors d'une pause éducative agréable et conviviale ;
- La possibilité de manger des produits variés et diversifiés ;
- Des règles simples facilitant l'accueil de tous en ayant par exemple des viandes/poissons séparés des légumes/féculents...

Activités ados : afin de préserver la qualité du projet développé auprès de ce public spécifique, un binôme est systématiquement constitué par un animateur socioculturel et d'un animateur/éducateur sportif (et à minima toujours un binôme d'animateurs).

Budget d'activité : l'élaboration du budget de fonctionnement de l'accueil est effectuée en septembre, entre le responsable de structure et le chef de service pour l'exercice de l'année suivante, il tient compte des évolutions de fréquentations et prend en considération les besoins et projets développés dans le cadre de ce projet éducatif, des PEdT et PESL d'une part, et des projets pédagogiques d'autre part. Après arbitrage, il est voté en début d'année suivante et doit permettre, sur la base d'une bonne répartition sur l'année, de mener les projets et les animations auprès des enfants et des adolescents. En outre, par l'intermédiaire d'une bonification financière aux accueils, le budget du PEdT permet de flécher, valoriser et accompagner les activités qui s'inscrivent en particulier dans le cadre du plan mercredi.

Communication : la communication est essentielle, elle doit permettre de favoriser les échanges entre professionnels, avec les familles, avec les élus... Elle peut être réalisée de manière adaptée selon les interlocuteurs, par le biais de temps d'accueil, de temps de travail et de réunions, ou par l'intermédiaire des outils de communication (lettre d'informations, règlements intérieurs, documents d'inscriptions, site internet communautaire, portail familles, plaquette de présentation, programmes d'activités...).

Communication de ce document : ce projet éducatif défini par les élus précise les grandes orientations éducatives de Coutances mer et bocage aux personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs de Coutances mer et bocage. Ces personnels prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonction et sont chargés de le décliner dans un projet pédagogique, puis des projets d'activités. Ce document est également communiqué aux services de l'État, à la Caisse d'Allocations Familiales et aux représentants légaux des mineurs, avec pour ces derniers une version complète et/ou dans une version plus pédagogique qu'ils pourront confronter à leurs propres valeurs et à leurs propres attentes.

Constitution des équipes : l'encadrement et le fonctionnement des accueils sont assurés par le personnel de Coutances mer et bocage, des intervenants associatifs et professionnels. Les qualifications des personnels et intervenants sont conformes à la réglementation en vigueur. Les directeurs sont chargés du recrutement afin de compléter leurs équipes, en fonction des besoins d'encadrement, en respect des taux, et de manière adaptée aux situations. Ces recrutements sont à présenter et à faire valider auprès du chef de service qui en assure le suivi par le biais des tableaux de contrôles qui lui sont remis régulièrement. Aussi les directeurs doivent prendre en considération une bonne gestion des ressources humaines et financières, et une bonne gestion de la prise en charge des mineurs dans le cadre d'activités éducatives de qualité menées en toute sécurité. Enfin, les directeurs sont chargés d'effectuer dans les temps la saisie et le suivi des actes de gestion liés aux déclarations des accueils collectifs de mineurs. Aussi toutes les personnes présentes au contact des enfants et des adolescents dans les accueils, sont systématiquement déclarées auprès de l'État via le système de téléprocédure accueils de mineurs (TAM) et ce, avant chaque période d'activité, afin de vérifier leur probité avant leur intervention auprès des mineurs.

Évaluation et suivi des projets : l'évaluation de ce projet est envisagée dans la perspective d'adapter et de réguler le fonctionnement des accueils. Cette évaluation pourra être conduite avec les mineurs, les familles, les équipes... en lien avec l'évolution des données socio-éducatives, et suivant les axes politiques définis par les élus et leur volonté de le faire évoluer. En plus, une évaluation régulière et une évaluation triennale du projet est envisagée.

Formation : à partir des besoins identifiés sur le service et sur propositions et demandes des équipes, un plan de formation est élaboré et des formations initiales et des formations continues sont proposées.

Gestion des informations préoccupantes (des signalements) et des événements graves : tout responsable de structure est chargé de transmettre une information préoccupante, selon la gravité aux services du conseil départemental ou au procureur, et de déclarer un événement grave auprès des services de l'État quand la situation survient. Quand il procède à ces démarches, il engage la responsabilité de Coutances mer et bocage. Aussi, dans chacune de ces situations, la Direction éducation enfance jeunesse est systématiquement informée en amont ou en aval selon le degré d'urgence, et si besoin elle reste dans tous les cas un interlocuteur privilégié pour échanger sur la situation et conseiller le responsable, et si besoin ses équipes.

Horaires d'ouverture : en dehors d'adaptations locales possibles, les accueils ouvrent le matin à 7h30 et ferment le soir à 19h00.

Handifférences : la référente du projet handifférences est disponible pour accompagner les familles et les équipes de direction et d'animation dans l'accueil des enfants, des adolescents atteints de troubles de santé, en situation de différences ou de handicap.

Information de l'organisateur : chaque directeur d'accueil, autrement dit chaque responsable de structure doit rendre compte régulièrement de l'activité et des événements significatifs, au responsable du service. Un dialogue permanent doit exister entre le responsable de service et chaque directeur, et réciproquement.

Livrets du PEdT : de nombreux outils existent pour accompagner les directeurs et leurs équipes d'animation dans la mise en œuvre de leurs accueils, parmi lesquels peuvent être utilisés les livrets du PEdT édités par les services de l'État.

Locaux et espaces : au-delà des locaux mis à disposition pour assurer l'accueil, il est nécessaire d'envisager l'aménagement de l'espace comme un sujet d'observation continue, de réflexion et d'amélioration. Un aménagement ne reste pas statique. Il évolue au fil du temps, au fur et à mesure que les enfants grandissent, en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins de changement.

Missions (les trois) menées dans les accueils : le PEdT - labellisé plan mercredi - précise les éléments qui permettent de renforcer la dimension éducative des accueils collectifs de mineurs dans un cadre réglementaire et pédagogique sécurisé de qualité, en développant :

- la mission éducative autour d'une nouvelle approche des activités de loisirs éducatifs pour développer les compétences psychosociales (sociales, cognitives et émotionnelles) ;
- la mission de continuité autour du partage avec les acteurs locaux (les écoles...) pour réfléchir ensemble aux parcours et aux temps de vie des mineurs et développer une concertation locale.

En l'occurrence il s'agit de développer à nouveau une continuité éducative entre temps scolaires et périscolaires, avec des activités périscolaires propices à l'épanouissement et la réussite des enfants, des adolescents avec ce temps éducatif pensé en articulation avec les enseignements dans un souci de complémentarité et de cohérence éducative.

- la mission d'accueil autour d'une meilleure organisation définie plus précisément à partir des besoins des mineurs.

Mutualisations : les accueils ne sont pas isolés sur le territoire, ils constituent un réseau, par l'intermédiaire duquel les équipes peuvent se rencontrer, échanger... Des projets doivent être menés en commun (ex : équilibre alimentaire et achats bio... grands jeux...) et les moyens doivent être mutualisés dans la mesure des possibles entre moyens humains (équipes...) et moyens matériels (véhicules, activités et matériels d'activités...).

Partenariats : le partenariat s'organise en premier lieu entre les accueils collectifs de mineurs et les familles. Le partenariat s'organise également en interne en inter-services (service pays d'art et d'histoire, service médiathèque et bibliothèques, école de musique, théâtre, musée, direction de l'environnement, service des sports, espaces publics numériques...) et en externe avec les établissements d'enseignements, d'autres collectivités, les associations (UNELLES, AVRIL...), les auto-entrepreneurs... sur le territoire et en dehors du territoire, afin d'enrichir les propositions. Le partenariat s'organise également avec les services de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole...

Programme des activités : ils permettent d'informer les familles sur les projets d'activités et d'animations organisés sur les accueils. Ils sont disponibles auprès des structures.

Projet éducatif territorial (PEdT) : inscrit dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école. Projet partenarial porté par Coutances mer et bocage, outil de collaboration locale qui a pour objectif d'articuler et de favoriser la continuité entre temps scolaires, périscolaires et extrascolaires à destination des 2-12 ans. Il met en dialogue ce projet éducatif de l'organisateur avec les projets d'école. Il est disponible auprès des accueils ou du service.

Projet éducatif social local (PESL) : expérimentation départementale dans le département de la Manche, en cours d'élaboration, c'est le projet politique d'ensemble porté par la collectivité visant à accompagner l'enfant et sa famille de sa naissance jusqu'à sa future insertion sociale et professionnelle. Il met en dialogue les projets des entités éducatives et sociales du territoire.

Projet pédagogique : inscrit dans le code de l'action sociale et des familles. Projet élaboré par le directeur de chaque accueil avec son équipe, il décrit la manière dont sont mises en œuvre les intentions éducatives de l'organisateur à travers les choix pédagogiques, la nature des activités et de repos, les modalités de participation des mineurs, les modalités de fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation, les caractéristiques des locaux et des espaces, en lien avec les besoins des mineurs accueillis. Il est disponible auprès de chaque accueil.

Règlements intérieurs : il en existe un spécifique pour les activités périscolaires du matin et du soir et un spécifique pour les accueils de loisirs (mercredis et vacances). Ces documents définissent les règles de fonctionnement de l'ensemble des accueils. Les équipes sont tenues de les connaître pour en assurer l'application/la mise en œuvre. Disponible dans les accueils et remis à la première inscription aux familles. Ces dernières attesteront en avoir pris connaissance lors de la signature de la fiche de renseignement de l'enfant, de l'adolescent. Le ou les représentants légal/ux de l'enfant, de l'adolescent s'engagent à respecter chaque règlement sans aucune restriction.

Sécurité : les activités sont organisées dans un cadre règlementaire et pédagogique sécurisé de qualité. Un ensemble de procédures sont mises en place sur chaque site, par l'intermédiaire du directeur (organisation des activités et des déplacements, suivi sanitaire, exercices de sécurité, protocole en cas d'accident ou d'événement grave, protocole si le mineur n'a pas été récupéré par les parents après 19h00, procédure d'information préoccupante ou de signalement...).

Tarifs : les tarifs sont autant de moyens pour favoriser l'accessibilité aux différents services. Une tarification basse et forfaitaire est pratiquée sur les accueils périscolaires du matin et du soir, et une tarification modulée selon les

revenus, découpés en quatre tranches, est mise en œuvre sur les accueils de loisirs (mercredis et vacances). Les suppléments sur les activités extérieures proposées à la demi-journée ont été supprimés, seuls subsistent une participation pour des sorties à la journée. Les tarifs sont disponibles auprès de chaque accueil.

Taux d'encadrement : il est de 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants âgés de 6 ans et plus sur les temps périscolaires du matin et du soir, et de 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants âgés de 6 ans et plus dans les accueils de loisirs (mercredis et vacances).

Temps de préparation des activités et temps de concertation : des temps de préparation et de concertation sont prévus sur les accueils afin de permettre à chaque animateur de penser et de matérialiser ses animations en lien avec les finalités éducatives visées. Généralement ces temps sont organisés en équipe selon la disponibilité au même instant des personnels d'animation, suivant le métier qu'ils exercent (animateur, atsem, éducateur sportif...).



ANNEXE

THE GLOBAL GOALS

Objectifs mondiaux pour le
développement durable



COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76

Courriel : contact@communaute-coutances.fr – Site internet : www.coutances.fr



COUTANCES
MER ET BOCAGE

COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76
Courriel : contact@communaute-coutances.fr – Site internet : www.coutances.fr